



Assemblée nationale

journal des Débats

Quatrième session — 29^e Législature

Le jeudi 15 mars 1973

Vol. 13 - N° 1

Président: M. Jean-Noël Lavoie

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

TABLE DES MATIÈRES

Discours inaugural.	1
Commission de l'Assemblée nationale.	4
Ajournement	4

*L'exemplaire, 35 cents - Par année, \$8 - Chèque à l'ordre du Ministre des Finances
Adresse: Comptable de l'Assemblée nationale, Québec*

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1762

(Quinze heures cinq minutes)

M. LAVOIE (président): A l'ordre, messieurs!

Veuillez vous lever!

Son Excellence le lieutenant-gouverneur.

Discours inaugural

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR: Messieurs de l'Assemblée nationale.

Gentlemen of the National Assembly.

La complexité des problèmes de développement des sociétés modernes et les difficultés d'adaptation des individus aux changements comportent pour les gouvernements un impérieux devoir de cohérence et une très grande sensibilité aux besoins des citoyens.

L'humanisation et l'efficacité des politiques de l'Etat deviennent ainsi les conditions nécessaires de la permanence des institutions et des valeurs démocratiques. Le gouvernement entend continuer de fonder ses actions de développement du Québec sur cette double exigence. L'Assemblée nationale entreprend elle-même cette quatrième session de la 29^e Législature sous le signe de l'efficacité et de la participation, puisque vous disposez désormais sur une base permanente d'un tout nouveau règlement qui accélérera le rythme de vos travaux et qui fera encore davantage place, au niveau des commissions parlementaires, à la participation des citoyens dans l'élaboration des politiques de l'Etat.

La priorité absolue du gouvernement demeure le développement du Québec. Cette priorité, on entend la traduire encore plus concrètement dans tous et chacun des secteurs d'activité de l'Etat. Seul le développement peut répondre avec efficacité et humanité aux besoins des citoyens.

This development is, in fact, greatly favoured by the new confidence...

M. LAURIN: Excellence, je demande respectueusement qu'on lise en français aux membres de cette Assemblée nationale le programme législatif du gouvernement.

DES VOIX: Oh! Oh!

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR: *This development is, in fact, greatly favoured by the new confidence Quebecers have acquired in the future of their society and the confidence this province once more enjoys abroad. The Government intends to act in such a way that this confidence will be maintained and to adopt every means required to avoid the deterioration of the social and political climate.*

L'option constitutionnelle du gouvernement est claire et sans équivoque. Pour le développement du Québec et le bien-être de ses citoyens, le fédéralisme canadien demeure le meilleur instrument. Ce fédéralisme se fait de

plus en plus adapté aux réalités de notre pays et de chacune de ses régions. Essentiellement, le renouveau du fédéralisme exprime à l'échelle canadienne le besoin d'une plus grande concertation des politiques fédérales et provinciales afin de réaliser un développement plus équilibré entre les diverses régions du pays et une plus juste répartition de la richesse nationale entre les citoyens. Il souligne aussi l'importance du rôle des gouvernements provinciaux dans un pays aux dimensions du Canada.

Le Québec a été heureux de participer à une telle évolution du fédéralisme. C'est avec détermination qu'il entend rendre encore plus concrets les progrès réalisés et affirmer ainsi sa personnalité propre dans l'ensemble fédéral canadien.

Les grandes priorités du gouvernement, sur le plan des relations fédérales-provinciales, sont les suivantes:

1) La question du financement de la fédération en vue d'atteindre un partage des ressources fiscales plus conforme aux responsabilités constitutionnelles des gouvernements fédéral et provinciaux.

2) Le développement économique, plus particulièrement en ce qui concerne le problème des disparités régionales et la lutte au chômage.

3) Le développement social et, singulièrement, les programmes de sécurité du revenu.

4) L'affirmation culturelle du Québec.

Ces priorités veulent exprimer la réalité des besoins du Québec. Elles s'inscrivent dans le prolongement normal de l'évolution du fédéralisme canadien et de la société québécoise en particulier.

The Government is convinced that at both the level of the functioning of federal-provincial relations and that of constitutional revision, such a policy reflects an attitude of responsibility and concern for the promotion of the real interest of the inhabitants of this province.

La situation économique du Québec s'est améliorée au cours de 1972. Le gouvernement entend profiter d'une conjoncture plus favorable pour pousser plus avant ses politiques de croissance et de développement économique.

Dans cette perspective, l'action des ministères et organismes gouvernementaux à vocation économique sera accélérée en mettant l'accent sur le renforcement de la structure industrielle du Québec et le développement régional.

La création de la Société de développement industriel et la Loi favorisant le développement industriel au moyen d'avantages fiscaux, en introduisant le principe de la sélectivité et en fixant des objectifs précis en ce qui concerne les secteurs de pointe et les nouveaux produits, ont déjà permis une action positive. Le gouvernement se propose de consolider ses initiatives et d'élargir le champ d'action de la SDI en vue de mettre davantage l'accent sur les mesures d'aide à l'exportation.

L'inventaire systématique des secteurs de l'économie québécoise, particulièrement dyna-

mique, et dont l'importance relative est grande pour le Québec, devient ainsi une des préoccupations majeures du gouvernement. Le développement des commissariats industriels du Québec viendra aussi apporter une contribution additionnelle. De même, vous serez appelés à adopter un projet de loi concernant la mise en place d'un complexe industriel et portuaire à Québec, dont la création entraînera des effets économiques considérables pour la région de Québec comme pour l'ensemble de la province.

Le gouvernement a entrepris une réforme en profondeur de sa politique forestière qui revêt une importance particulière pour le développement économique des régions comme le Nord-Ouest québécois, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Mauricie et les Cantons de l'Est. Vous aurez à étudier diverses mesures pour donner suite aux consultations qui se sont poursuivies à tous les niveaux de l'activité forestière et aux travaux de la commission parlementaire des richesses naturelles et des terres et forêts, en particulier. Également, poursuivant ses efforts de remise à jour et de développement de nos instruments collectifs de croissance économique, la Loi de Rexfor sera révisée afin d'élargir le champ de ses opérations et de lui permettre de participer concrètement et efficacement à certains projets de développement.

Le gouvernement porte le plus grand intérêt au domaine de l'énergie. Aussi entend-il donner suite aux objectifs de la politique québécoise de l'énergie, déposée au cours de l'été dernier, en vue d'obtenir une contribution maximale des secteurs de l'électricité, du gaz et du pétrole au développement économique du Québec.

Le gouvernement doit donc définir et assurer les conditions d'un équilibre concurrentiel dynamique entre ces sources d'énergie et vous serez appelés à participer à cette entreprise. Certains projets importants de développement dans ces domaines font présentement l'objet de discussions et le projet d'aménagement de la baie James se situe d'emblée dans cette optique de développement équilibré.

Pour le domaine agricole, les mesures législatives qui seront soumises à l'Assemblée témoigneront du souci du gouvernement de consolider les progrès accomplis par notre agriculture et de sa ferme intention de revaloriser le rôle qu'elle est appelée à jouer dans une économie rurale à la fois ordonnée et dynamique.

Des modifications seront proposées à la Loi des produits agricoles et à la Loi des marchés agricoles, qui permettront, à la fois, une action plus directe et plus efficace dans la conquête des marchés existants et la création de nouveaux marchés en même temps qu'une protection accrue des intérêts du consommateur.

Un projet révisant la Loi de l'assurance-récolte sera étudié dans le but de faire profiter davantage les agriculteurs du fruit de l'expérience acquise au cours des cinq années d'application de cette politique.

Le problème de la mise en oeuvre d'un plan de développement agro-alimentaire intégré et la

question de l'évolution de la production agricole du Québec, en conformité avec les besoins croissants de notre industrie de transformation et de distribution, feront aussi l'objet de votre attention. De même, le développement ordonné du potentiel agro-touristique du milieu rural apportera un élément additionnel à la croissance de l'économie rurale.

Enfin, un certain nombre de modifications seront apportées à la Loi du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation.

Le gouvernement est fermement décidé à continuer son rôle de protection du public consommateur et du public investisseur. A la suite des études entreprises et des importantes nominations effectuées, le ministère des Institutions financières déposera à l'Assemblée nationale quatre projets de loi importants concernant les valeurs mobilières, les activités financières, les opérations immobilières et les assurances, dont la question déjà évoquée du transfert des actions d'une compagnie d'assurance-vie à des non-résidents.

These policies as a whole, together with other programs in the fields of tourist promotion, transport and regional development, and the government's budget policy, will allow Quebec to see that its economic development moves forward at a steady pace and coherently, thereby promoting economic expansion and new employment.

Ces politiques que vous serez appelés à étudier accroîtront, à la faveur d'une conjoncture favorable, les efforts concertés du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial, de l'entreprise privée et des travailleurs québécois pour lutter efficacement contre le chômage et le sous-développement, tout en opérant une modernisation de notre structure économique.

Les besoins des individus ne peuvent se restreindre au strict accroissement de leur bien-être matériel et de la prospérité générale de la société. La réforme imposante que le gouvernement mène dans le domaine social — et qui se poursuivra par l'adoption d'une loi sur la protection de la jeunesse — a précisément pour objectif de satisfaire d'autres besoins, ceux d'une plus grande justice sociale et humanisation des rapports sociaux.

La complexité inhérente à tous les programmes sociaux et leur importance au niveau des opérations budgétaires de l'Etat projettent au premier plan des préoccupations du gouvernement le double problème de l'efficacité de leur gestion et de l'équilibre qu'ils doivent réaliser entre les différentes catégories de bénéficiaires.

Dans cette perspective, la consolidation de l'ensemble de notre politique sociale devient particulièrement importante à la suite des changements substantiels opérés dans ce domaine au cours des trois sessions précédentes. Essentiellement, cet effort de consolidation consistera à adapter encore davantage les services de santé et les services sociaux aux besoins des régions du Québec et des individus.

Les propositions relatives aux programmes

de sécurité de revenu que le gouvernement a soumises au gouvernement fédéral et qui ont reçu l'appui de l'ensemble des provinces canadiennes se situent très précisément dans la ligne de ces objectifs d'efficacité et de justice.

Le gouvernement entend aussi donner au secteur de l'éducation et au milieu scolaire en particulier une dimension véritablement humaine. La révision des programmes en fonction des réalités économiques et sociales du Québec, l'orientation des étudiants vers ces secteurs prioritaires, la participation des parents et des étudiants à l'élaboration des politiques, les programmes de formation des administrateurs et du personnel enseignant constituent autant de mesures concrètes qui donneront plus de cohérence et d'efficacité à la gestion scolaire, tout en mettant l'accent sur la formation et le développement de l'étudiant.

Vous serez appelés à prendre connaissance d'un important document sur l'ensemble de l'administration de la justice civile et pénale au Québec et à étudier les propositions de réforme qui en découleront.

The matter of relations between landlords and tenants and questions concerning the judiciary as well as judicial and penal institutions will also be presented to your attention.

Dans le domaine complexe des relations du travail, vous aurez à étudier des projets de loi concernant le bien-être de la population en cas de conflits de travail, la révision de certaines dispositions du code du travail, l'inspection technique et la sécurité publique, la qualification professionnelle dans l'industrie de la construction.

Le gouvernement portera une attention spéciale à l'accroissement de l'efficacité de ces programmes de main-d'œuvre et de formation professionnelle afin de permettre à tous les travailleurs québécois de s'adapter aux exigences technologiques de notre monde moderne.

Le respect du milieu de vie des citoyens et de l'efficacité administrative et financière des structures municipales vous amèneront à étudier certaines mesures susceptibles d'accroître l'efficacité de la politique gouvernementale en ce domaine, entre autres en ce qui concerne la question de l'évaluation municipale. Notre législation en matière d'habitation sera de nouveau élargie afin de mieux répondre aux besoins des citoyens. Le projet de loi sur l'expropriation sera également soumis à votre attention.

Le gouvernement entend par ailleurs poursuivre sa lutte contre la pollution à la suite de l'adoption récente de la Loi sur la protection de l'environnement.

On ne peut penser donner à la société un développement cohérent et dynamique sans accorder la plus grande attention à l'assainissement des finances publiques et sans s'imposer une gestion financière d'une discipline rigoureuse.

Dans quelques jours, le discours du budget viendra témoigner de la détermination du gou-

vernement de rencontrer ces objectifs de développement économique, social et culturel et son attachement au principe de l'efficacité administrative et financière de sa gestion.

Le gouvernement a entrepris une réforme en profondeur de notre système électoral. Il entend poursuivre cette réforme afin d'en accroître l'autorité et la légitimité. La commission parlementaire de l'Assemblée nationale a convenu d'accélérer les études relatives au mode de scrutin, au financement des partis politiques. L'Assemblée nationale sera donc éventuellement appelée à adopter d'autres législations afin de mener à bien cette importante politique gouvernementale. Un projet de loi vous sera soumis pour opérer une révision globale de la législation en matière de contestation d'élections pour renforcer les mécanismes de sanction de la loi électorale.

Comme seul gouvernement francophone en Amérique, le Québec ne peut évidemment pas abandonner à d'autres la responsabilité de promouvoir, dans le respect des droits de la minorité, le progrès de la langue et de la culture françaises que partagent plus de 80 p.c. de ses citoyens et qui constituent la caractéristique dominante de la personnalité québécoise à l'intérieur du Canada.

C'est sur cette exigence fondamentale que s'appuie la politique de souveraineté et d'indépendance culturelle du gouvernement.

Au niveau des instances internationales, à l'intérieur du Marché commun comme en Afrique, des événements se produisent qui ne manqueront pas d'avoir pour notre collectivité des conséquences importantes. Le Québec doit être présent à ces événements et y appuyer les efforts de promotion du français qui y sont faits. Dans cette perspective, le gouvernement entend continuer de participer à l'Agence de coopération technique et culturelle des pays francophones et développer dans ces pays son action en même temps qu'il entend s'associer, suivant un protocole d'entente présentement en négociations, aux activités de l'Agence canadienne de développement international. L'élargissement et l'approfondissement des accords France-Québec s'inscrivent dans la même perspective et mettent en relief les avantages réciproques que les deux communautés en retirent.

Si la question d'un meilleur partage fiscal entre les gouvernements fédéral et provinciaux est extrêmement importante, la responsabilité particulière du Québec sur le plan culturel lui donne une dimension encore plus grande puisque cette responsabilité exige des ressources financières additionnelles pour assurer l'efficacité des programmes culturels que le Québec doit mettre en œuvre. C'est là un deuxième aspect de la politique de souveraineté culturelle poursuivie par le gouvernement.

Le gouvernement doit donc élargir ses programmes d'aide à la création artistique et à la diffusion de la culture. Au cours de la session, un projet de loi sera déposé concernant l'accré-

dition des libraires. D'autre part, le projet de loi créant le Centre cinématographique du Québec vous sera présenté pour adoption afin de développer dans une perspective québécoise, le puissant moyen d'expression culturelle qu'est le cinéma et répondre ainsi aux attentes de la profession et de l'industrie cinématographiques.

It is with great satisfaction that the Government of Quebec has enabled the Olympic Games to be held in the province in 1976. This exceptional event, combined with the new vigor that the Government intends to instill in the world of sport and leisure, will surely have considerable impact on the cultural development of the Province of Québec and on the youth in particular.

Le domaine des communications doit également pouvoir servir les intérêts culturels du Québec. De nouvelles possibilités sont maintenant offertes pour les projets de loi 35, 36 et 37, relatifs à Radio-Québec, à la Régie des services publics et aux communications en général, parmi lesquelles figure évidemment la câblodiffusion. L'information du citoyen sur l'ensemble des services disponibles au niveau gouvernemental devient, dans notre monde moderne, une nécessité, et c'est l'intention du gouvernement d'y attacher la plus grande importance.

Sur le plan de la politique linguistique, à la lumière de l'ensemble des connaissances acquises, et singulièrement des travaux de la commission Gendron, le gouvernement est à élaborer une série de mesures qui doteront le Québec d'une politique linguistique dynamique et réaliste. Comme premier élément important, un programme précis et cohérent vous sera communiqué par le ministre de l'Éducation, visant essentiellement à améliorer l'enseignement du français, langue maternelle, ainsi que du français et de l'anglais, langues secondes.

Messieurs de l'Assemblée nationale, toute réflexion sur la situation du Québec et sur ses perspectives d'avenir vous ramène fatalement à une même conclusion.

Cette conclusion, c'est celle de vous faire les artisans du développement de notre société.

Dans la stabilité, avec un esprit de réforme, en recherchant toujours l'adhésion du plus grand nombre en dehors de toute confrontation

stérile, le gouvernement poursuivra, avec la collaboration de tous les membres de l'Assemblée nationale, ses efforts en vue de développer le Québec et d'assurer la prospérité et la justice à tous les Québécois.

Gentlemen of the National Assembly, may God enlighten you in your deliberations and bless Quebec and its people.

Messieurs de l'Assemblée nationale, je prie Dieu de vous éclairer dans vos délibérations et de répandre l'abondance de ses bienfaits sur le Québec et sur ceux qui l'habitent.

LE PRESIDENT: A l'ordre, messieurs!

M. LEVESQUE: Mr. Chairman...

UNE VOIX: Mr. Speaker...

Commission de l'Assemblée nationale

M. LEVESQUE: M. le Président, je propose que la commission de l'Assemblée nationale soit instituée et que, conformément aux articles 22 et 136 de notre règlement, MM. Blank, Brown, Burns, Caron, Drolet, Giasson, Hardy, Harvey (Jonquière), Lacroix, Lamontagne, Lavoie (Laval), Lavoie (Wolfe), Léger, Lévesque, Ostiguy, Paul, Roy (Beauce), Séguin, Tremblay (Chicoutimi) et Vézina en soient les membres et que la première réunion ait lieu le mardi 20 mars à onze heures trente de la matinée à la salle 93 de l'édifice A.

LE PRESIDENT: Cette motion est-elle adoptée?

Adopté.

M. LEVESQUE: M. le Président, pour la prise en considération du message inaugural, je propose que l'Assemblée ajourne ses travaux au mardi 20 mars 1973, à quinze heures.

LE PRESIDENT: Cette motion est-elle adoptée?

Adopté.

L'Assemblée ajourne ses travaux à mardi, quinze heures.

(Fin de la séance à 15 h 32)

MEMBRES DU CABINET PROVINCIAL
À L'OUVERTURE DE LA 4^e SESSION DE LA 29^e LÉGISLATURE

M. Robert Bourassa	Premier ministre
M. Gérard-D. Levesque	Vice-Premier ministre Ministre des Affaires intergouvernementales
M. Bernard Pinard	Ministre de la Voirie Ministre des Transports
M. Claude Castonguay	Ministre des Affaires sociales
M. Jérôme Choquette	Ministre de la Justice
M. Guy Saint-Pierre	Ministre de l'Industrie et du Commerce
M. Raymond Garneau	Ministre des Finances
M. Maurice Tessier	Ministre des Travaux publics
M. William Tetley	Ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopératives
M. Normand Toupin	Ministre de l'Agriculture et de la Colonisation
M. Gilles Massé	Ministre des Richesses naturelles
M. Kevin Drummond	Ministre des Terres et Forêts
M. François Cloutier	Ministre de l'Éducation Ministre des Affaires culturelles
M. Jean-Paul L'Allier	Ministre des Communications
M. Gérald Harvey	Ministre du Revenu
M. Jean Cournoyer	Ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre
M. Jean Bienvenue	Ministre de l'Immigration Ministre responsable du secteur de la main-d'oeuvre au Ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre
M. Claude Simard	Ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche
M. Georges-E. Tremblay	Ministre responsable de l'Office des Autoroutes du Québec
M. Oswald Parent	Ministre de la Fonction publique Ministre d'Etat aux Affaires intergouvernementales Ministre d'Etat aux Finances
M. Victor C. Goldbloom	Ministre des Affaires municipales et de l'Environnement
M. Robert Quenneville	Ministre d'Etat responsable de l'ODEQ
M. Raymond Mailloux	Ministre d'Etat à la Voirie
M. Georges Vaillancourt	Ministre d'Etat aux Affaires municipales
M. Paul Phaneuf	Ministre d'Etat responsable de la Jeunesse des Loisirs et des Sports

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

DÉPUTÉS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
 À L'OUVERTURE DE LA 4^e SESSION DE LA 29^e LÉGISLATURE

<u>District électoral</u>	<u>Nom</u>	<u>Profession</u>	<u>Affiliation politique</u>
Abitibi-Est	Ronald Tétrault	Industriel	R.C.
Abitibi-Ouest	Aurèle Audel	Gérant	R.C.
Ahuntsic	François Cloutier	Médecin psychiatre	Lib.
Argenteuil	Zoël Saindon	Médecin chirurgien	Lib.
Arthabaska	J.-Gilles Massé	Administrateur	Lib.
Bagot	Jean-Guy Cardinal	Notaire	U.N.
Beauce	Fabien Roy	Gérant de caisse	R.C.
Beauharnois	Gérard Cadieux	Commerçant	Lib.
Bellechasse	Gabriel Loubier	Avocat	U.N.
Berthier	Guy Gauthier	Médecin	U.N.
Bonaventure	Gérard-D. Levesque	Avocat et commerçant	Lib.
Bourassa	Georges-E. Tremblay	Marchand industriel	Lib.
Bourget	Camille Laurin	Médecin	P.Q.
Brome	Glendon Pettes Brown	Professeur et cultivateur	Lib.
Chambly	Jean Cournoyer	Avocat	Lib.
Champlain	Normand Toupin	Administrateur	Lib.
Charlevoix	Raymond Mailloux	Homme d'affaires	Lib.
Châteauguay	George Kennedy	Comptable agréé	Lib.
Chauveau	André Harvey	Publicitaire	Lib.
Chicoutimi	Jean-Noël Tremblay	Professeur	U.N.
Compton	J.-Omer Dionne	Cultivateur	Lib.
D'Arcy-McGee	Victor-C. Goldbloom	Médecin	Lib.
Deux-Montagnes	Jean-Paul L'Allier	Avocat	Lib.
Dorchester	Florian Guay	Gérant général	R.C.
Dorion	Alfred Bossé	Conseiller technique	Lib.
Drummond	Bernard Pinard	Avocat	Lib.
Dubuc	Roch Boivin	Médecin	U.N.
Duplessis	Donald Gallienne	Industriel	Lib.
Fabre	Gilles Houde	Maître en éducation physique et hygiène	Lib.
Frontenac	Paul-A. Latulipe	Industriel	R.C.
Gaspé-Nord	François Gagnon	Gérant	U.N.
Gaspé-Sud	J.-Arthur-Guy Fortier	Médecin chirurgien	Lib.
Gatineau	Michel Gratton	Ingénieur	Lib.
Gouin	Guy Joron	Agent de change	P.Q.
Hull	Oswald Parent	Administrateur	Lib.
Huntingdon	Kenneth Fraser	Cultivateur	Lib.
Iberville	Alfred Croisetière	Expéditeur	U.N.
Iles-de-la-Madeleine	Louis-Philippe Lacroix	Comptable	Lib.
Jacques-Cartier	Noël St-Germain	Optométriste	Lib.
Jeanne-Mance	Aimé Brisson	Comptable agréé	Lib.
Jean-Talon	Raymond Garneau	Economiste	Lib.
Joliette	Robert Quenneville	Médecin	Lib.
Jonquière	Gérald Harvey	Commis	Lib.
Kamouraska	Jean-Marie Pelletier	Aviculteur	Lib.
Labelle	Fernand Lafontaine	Ingénieur	U.N.
Lac-Saint-Jean	Roger Pilote	Administrateur	Lib.
Lafontaine	Marcel Léger	Administrateur	P.Q.
L'Assomption	Jean Perreault	Ingénieur	Lib.
Laurier	André Marchand	Imprimeur	Lib.
Laval	Jean-Noël Lavoie	Notaire	Lib.
Laviolette	Prudent Carpentier	Surintendant	Lib.
Lévis	J.-Aurélien Roy	Administrateur industriel	R.C.
Limoilou	Fernand Houde	Comptable	Lib.
L'Islet	Julien Giasson	Courtier d'assurances	Lib.
Lotbinière	Jean-Louis Béland	Aviculteur	R.C.
Louis-Hébert	Claude Castonguay	Actuaire	Lib.
Maisonnette	Robert Gordon Burns	Avocat	P.Q.
Marguerite-Bourgeoys	Vacant		

<u>District électoral</u>	<u>Nom</u>	<u>Profession</u>	<u>Affiliation politique</u>
Maskinongé	Rémi Paul	Avocat	U.N.
Matane	Jean Bienvenue	Avocat	Lib.
Matapédia	Bona Arsenault	Homme d'affaires et journaliste	Lib.
Mégantic	Bernard Dumont	Agent d'assurances et homme d'affaires	R.C.
Mercier	Robert Bourassa	Avocat et économiste	Lib.
Missisquoi	Vacant		
Montcalm	Marcel Masse	Professeur	Ind.
Montmagny	Jean-Paul Cloutier	Licencié en sciences commerciales	U.N.
Montmorency	Louis Vézina	Avocat	Lib.
Napierville-Laprairie	Paul Berthiaume	Conseiller en informatique	Lib.
Nicolet	Clément Vincent	Agriculteur	U.N.
N.D.-de-Grâce	William Tetley	Avocat	Lib.
Olier	Fernand Picard	Industriel	Lib.
Outremont	Jérôme Choquette	Avocat	Lib.
Papineau	Mark Assad	Professeur	Lib.
Pontiac	Jean-Guy Larivière	Marchand	Lib.
Portneuf	Antoine Drolet	Gérant de magasin	R.C.
Richelieu	Claude Simard	Industriel	Lib.
Richmond	Yvon Brochu	Psychologue	R.C.
Rimouski	Maurice Tessier	Avocat	Lib.
Rivière-du-Loup	Paul Lafrance	Chirurgien-dentiste	Lib.
Robert-Baldwin	Arthur-E. Séguin	Administrateur	Lib.
Roberval	Robert Lamontagne	Notaire	Lib.
Rouville	Marcel Ostiguy	Industriel	Lib.
Rouyn-Noranda	Camille Samson	Vendeur	R.C.
Saguenay	Lucien Lessard	Professeur	P.Q.
Sainte-Anne	George P. Springate	Homme d'affaires	Lib.
Sainte-Marie	Charles Tremblay	Aide technicien, syndicaliste	P.Q.
Saint-Henri	Gérard Shanks	Fonctionnaire	Lib.
Saint-Hyacinthe	Fernand Cornellier	Gérant	Lib.
Saint-Jacques	Claude Charron	Professeur	P.Q.
Saint-Jean	Jacques Veilleux	Professeur	Lib.
Saint-Laurent	Léo Pearson	Professeur	Lib.
Saint-Louis	Harry Blank	Avocat	Lib.
Saint-Maurice	Philippe Demers	Vétérinaire	U.N.
Saint-Sauveur	Armand Bois	Courtier d'assurances	R.C.
Shefford	Armand Russell	Industriel	U.N.
Sherbrooke	Jean-Paul Pépin	Représentant des ventes	Lib.
Stanstead	Georges Vaillancourt	Commerçant	Lib.
Taillon	Guy Leduc	Publicitaire	Lib.
Témiscamingue	Gilbert Théberge	Dentiste	Lib.
Témiscouata	J.-Montcalm Simard	Industriel	U.N.
Terrebonne	Denis Hardy	Avocat	Lib.
Trois-Rivières	Guy Bacon	Agent de relations publiques	Lib.
Vaudreuil-Soulanges	Paul Phaneuf	Administrateur	Lib.
Verchères	Guy St-Pierre	Ingénieur	Lib.
Verdun	Lucien Caron	Industriel	Lib.
Westmount	Thomas Kevin Drummond	Administrateur	Lib.
Wolfe	René Lavoie	Agent d'affaires	U.N.
Yamaska	Benjamin Faucher	Vétérinaire	Lib.

Lib. Libéral
 P.Q. Parti québécois
 R.C. Ralliement des créditistes
 U.N. Union nationale
 Ind. Indépendant

ADJOINTS PARLEMENTAIRES
À L'OUVERTURE DE LA 4^e SESSION DE LA 29^e LÉGISLATURE

M. Gérard Cadieux	Député de Beauharnois et Adjoint parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce
M. Gilbert Théberge	Député de Témiscamingue et Adjoint parlementaire du ministre des Terres et Forêts
M. Gilles Houde	Député de Fabre et Adjoint parlementaire du ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche
M. Jean Perreault	Député de L'Assomption et Adjoint parlementaire du ministre des Richesses naturelles
M. Paul Berthiaume	Député de Napierville-Laprairie et Adjoint parlementaire du ministre des Transports
M. Guy Fortier	Député de Gaspé-Sud et Adjoint parlementaire du ministre des Affaires sociales
M. Alfred Bossé	Député de Dorion et Adjoint parlementaire du Premier ministre
M. Glendon Brown	Député de Brome et Adjoint parlementaire du ministre des Affaires intergouvernementales
M. Denis Hardy	Député de Terrebonne et Adjoint parlementaire du ministre des Affaires culturelles
M. Guy Leduc	Député de Taillon et Adjoint parlementaire du ministre des Affaires municipales
M. Guy Bacon	Député de Trois-Rivières et Adjoint parlementaire du ministre des Finances